



**DÉCLARATION DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE ET DE VENTILATION MÉCANIQUE
INSTALLÉ DANS UN LOGEMENT LORS D'UNE NOUVELLE CONSTRUCTION ET
CONFORMITÉ DES TRAVAUX AUX EXIGENCES DE LA PARTIE 11 « EFFICACITÉ
ÉNERGÉTIQUE » DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC**
(à compléter lors d'une demande de permis de construction)

1- Identification du site des travaux			
Adresse (N°, rue, app.)			
Municipalité	Code postal	N° de cadastre	
2- Identification du requérant			
Nom		Prénom	
Adresse (N°, rue, app.)			
Municipalité			Code postal
3- Identification de l'entrepreneur			
Nom de l'entrepreneur		Nom du président	
Adresse (N°, rue, app.)			
Municipalité			Code postal
4- Type d'habitation			
<input type="checkbox"/> unifamiliale isolée	<input type="checkbox"/> duplex	<input type="checkbox"/> multifamiliale	
<input type="checkbox"/> unifamiliale jumelée	<input type="checkbox"/> triplex	<input type="checkbox"/> autre :	
5A- Système de chauffage		5B- Système de ventilation mécanique	
<input type="checkbox"/> système de chauffage à air pulsé <input type="checkbox"/> système de chauffage à plinthes électriques <input type="checkbox"/> géothermie <input type="checkbox"/> autre :		<input type="checkbox"/> ventilateur récupérateur de chaleur (VRC)	
6- Attestation du requérant et de l'entrepreneur			
<i>Nous déclarons que les travaux seront conformes aux exigences de la partie 11 « efficacité énergétique » du Code de construction du Québec 2005</i>			
<input type="checkbox"/> Le requérant agit en tant que constructeur propriétaire		<input type="checkbox"/> Le requérant est aussi l'entrepreneur	
Si constructeur propriétaire	Date	Si entrepreneur	Date
Signature du requérant		Signature de l'entrepreneur	
7- À l'usage de la municipalité			
N° de permis	Responsable du dossier	Date d'émission	